

Question présentée par le député :

M. Pierre Weiss

Date de dépôt : 3 octobre 2013

Question écrite urgente

Comment les TPG vont-ils s'y prendre pour permettre aux enfants du C.O. du Vuillonex d'arriver à l'heure en classe le matin ?

Dans un courrier du 16 septembre 2013 adressé à la mairie de Laconnex, la conseillère d'Etat responsable du DIME informe le maire de cette commune de la Champagne des modifications apportées aux trajets aux lignes K & L en réponse « aux vœux de nombreux usagers » et « à la demande des autorités de la commune de Bernex, en précisant que « la desserte du Cycle du Vuillonex est maintenue », et subsidiairement que « la liaison avec le centre de Bernex sera toujours possible moyennant un transbordement sur les lignes 42 et 47 à Bernex-Place ». Et d'ajouter que la DGM « reste à votre disposition en cas de questions ou demandes de précisions ».

Par courrier du 3 octobre 2013, le maire de la commune de Laconnex se dit tout d'abord, à la forme, « surpris du caractère unilatéral de ces décisions de changement sur notre unique ligne de transport public, puisque vous (la conseillère d'Etat) pas jugé utile de consulter les mairies concernées. Pourtant nous aurions eu à cœur de compléter les informations des TPG quant aux usages constatés de notre ligne ».

Et d'ajouter, quant au fond, « mettre en doute l'analyse faite au paragraphe trois de votre lettre mentionnant que « la desserte ne remplissait pas la mission de rabattement attendu » à travers Bernex. La réalité est tout autre puisque notre bus L est quotidiennement très fréquenté par les usagers qui y montent depuis les arrêts entre Vailly et Bernex-Place. Il semble donc que son passage est un complément utile à la navette 47 ».

A titre personnel, j'ajoute l'avoir aussi constaté ce printemps, alors que j'étais obligé d'utiliser les transports publics pour me rendre régulièrement aux HUG.

Il en découle, comme le relève encore le maire de Laconnex, que l'accès direct aux commerces et services administratifs de la commune qui fait office, à mes yeux, de chef-lieu de la Champagne, sera rendu plus compliqué. **Est-ce là une façon de favoriser l'usage volontaire des TPG ou ceux-ci ne comptent-ils que sur des publics captifs pour remplir leurs véhicules ?** Je crains que la réponse ne soit positive que pour la seconde question.

Mais il y a plus grave, qui concerne les écoliers de notre région : « au vu du nouveau tracé retenu via la route de Chancy entre le giratoire de Laconnex et celui d'Aire-la-Ville, il est à prévoir que l'encombrement quotidien de ce secteur aux heures des pendulaires (entre dix à quinze minutes de bouchon sur ce parcours) retardera à coup sûr l'arrivée du bus, notamment pour les élèves fréquentant le cycle d'orientation du Vuillonnet et le Collège de Saussure, ce qui, vous en conviendrez, est inacceptable ».

Inacceptable, certainement, mais pas inconcevable semble-t-il, pour la DGM qui n'en est pas à une mesure contestée près ! La condamnation du Pont-Wilsdorf à n'être qu'un objet d'art en est un autre exemple coûteux.

« Les parents de ces élèves se plaignent déjà régulièrement que leurs enfants sont notés en arrivée tardive à cause des retards du bus (idem d'ailleurs pour le bus scolaire) ».

Cette remarque du maire de Laconnex m'amène à suggérer à la DGM de **transformer les bulletins scolaires en indicateurs de ponctualité matinale pour les TPG dans la Champagne**. On y verra d'année en année les effets catastrophiques des modifications de la voirie de notre région, à séparer de celui de l'augmentation de sa population. Et à demander si cet élément a été pris en compte dans des discussions transversales menées avec le DIP, pour autant qu'elles aient eu lieu, ce qui serait aussi intéressant de savoir.

Le maire de Laconnex souhaite *in fine* pouvoir « répondre aux inquiétudes exprimées par nos habitants ».

Ayant interpellé la conseillère d'Etat sur ce problème en commission des finances, je me suis vu répondre que le changement avait été fait à la suite d'une pétition des élèves et d'une demande de Bernex, et que les communes concernées avaient été consultées.

Le Conseil d'Etat peut-il être plus spécifique que la responsable actuelle du DIME sur

- a) Le côté formel de la consultation à laquelle fait allusion le DIME;**
- b) Les réponses apportées à la consultation par les communes concernées de la Champagne autres que Bernex ;**
- c) La teneur et le nombre de signatures de cette pétition remise par des élèves qui, apparemment, a été préférée à l'écoute des élus (pétition qui, à ma connaissance, n'a pas fait l'objet d'une étude à la commission des pétitions) ;**
- d) Plus généralement, sur la préférence donnée à ce qui semble être un exemple de « démocratie participative » préférée par le Département de l'intérieur, et donc des communes, à la prise en compte des représentants élus de la population de la Champagne.**

L'ensemble de ces éléments devrait permettre au Conseil d'Etat de répondre de façon circonstanciée à la question posée. Peut-être en proposant aux TPG une routine, comme on disait en informatique, pour repousser d'année en année, l'heure du début des classes, les élèves étant apparemment peu aptes à suivre les cours le matin, selon une déclaration (probablement) humoristique, quoique d'un goût incertain.

Qu'il en soit remercié, au nom des usagers volontaires et involontaires des transports publics et privés d'une région singulièrement négligée par le DIME, car on préfère y construire des pistes cyclables inutilisées plutôt que d'investir dans le contournement des villages traversés par les flux de véhicules des frontaliers nécessaires et bienvenus pour le bien-être de notre canton, et on oublie la promesse d'augmenter la fréquence du tram 14 au profit d'une commune parlant plus fort. Un bon bilan, assurément !